15.09.2016* 13788

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi
Ministère de la Fonction publique,
de la Rationalisation des Effectifs
et du Renouveau du Service public
**********CH.D**********

N° /MFPRERSP/DGFP/DGC/DENS/B10

36 -11-01-2016

OBJET : Validation d'ancienneté

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LARATIONALISATION DES EFFECTIFS ET DU RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC,

Vu la loi n° 61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires, modifiée;
Vu le décret n° 77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'enseignement, modifié ;
Vu le décret n° 2015-583 du 11 mai 2015 fixant les modalités d'application des articles premier et 2 de la loi n° 2015-08 du 13 avril 2015 complétant l'article 22 de la loi n° 61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires ;
Vu le dossier des intéressés ;

ARRETE :

Article premier.- Est validée comme suit, la majoration d'ancienneté acquise par les instituteurs dont les noms suivent, conformément aux dispositions du décret n° 2015-583 du 11 mai 2015 :

Prénoms – Nom et matricule de solde	Ancienneté à valider		Ancienneté totale	Ancienneté validée aux 2/3
	Période de volontariat	Période contractuelle		
Mamadou Dian KABA 658.350/K	Du 28.09.2006 au 30.09.2008	Du 01.10.2008 au 01.10.2010	4a3j	2a8m2j
Cheikh Oumar DANGNOKHO 658.348/B	Du 14.10.2005 au 30.09.2007	Du 01.10.2007 au 01.10.2010	4a11m17j	3a3m21j

Article 2.- La situation administrative des instituteurs dont les noms suivent, bénéficiaires d'une majoration d'ancienneté utilisable pour l'avancement de grade et d'échelon, est régularisée ainsi qu'il suit, conformément aux dispositions du décret n° 2015-583 du 11 mai 2015 :

Prénoms Nom et matricule de solde	Nomination et Titularisation			Nouvelle situation		
	Grade - Echelon	Date d'effet	Ancienneté acquise	Grade - Echelon	Date d'effet	Ancienneté acquise
Mamadou Dian KABA 658.350/K	I 2ème Cl 1er Ech	01/10/2010	2a8m2j	I 2ème Cl 1er Ech I 2ème Cl 2ème Ech I 2ème Cl 3ème Ech I 2ème Cl 4ème Ech I 1er Cl 1er Ech	01/10/2010 01/10/2010 29/01/2012 29/01/2014 29/01/2016	2a8m2j 8m2j Anc.épuisée
Cheikh Oumar DANGNOKHO 658.348/B	I 2ème Cl 1er Ech	01/10/2010	3a3m21j	I 2ème Cl 1er Ech I 2ème Cl 2ème Ech I 2ème Cl 3ème Ech I 2ème Cl 4ème Ech I 1er Cl 1er Ech	01/10/2010 01/10/2010 10/06/2011 10/06/2013 10/06/2015	3a3m21j 1a3m21j Anc.épuisée

Article 3.- Toutes dispositions antérieures et contraires à celles du présent arrêté sont et demeurent rapportées.

Article 4.- Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RATIONALISATION DES EFFECTIFS ET DU RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC
Le Ministre

Viviane Laure Elisabeth BAMPASSY

Ampliations : PR, 6500, IGE, CMS, IGF, IMEN, 6DGFP/DENS/B10, DG, DNF, JARCI NAT/